



©Julien Jaulin

# ESPACES VERTS: UNE BONNE GESTION RÉCOMPENSÉE

Nouvelle distinction pour la gestion des espaces verts à Courbevoie: en 2016, cinq sites de la ville ont reçu le label EcoJardin. Une démarche qui engage à des efforts continus.

## 1. Cinq sites distingués

Qu'ont donc en commun le cimetière et le jardin des Fauvelles, les berges de Seine, le jardin aux Papillons, le square et l'avenue du Château-du-Loir ? Ils ont tous reçu le label EcoJardin en 2016. Parmi les points forts distingués, on notera, entre autres, les sondes permettant de connaître les besoins hydriques des arbres et pelouses au cimetière, la noue pour infiltration des eaux pluviales sur les berges de Seine, les massifs paillés au jardin des Papillons, la signature de la charte « Objectif zéro phyto en Seine centrale urbaine » au jardin des Fauvelles, la présence de composteurs au square du Château-du-Loir.

## 2. Une démarche exhaustive

Créé en 2012 sous l'égide de Plante & Cité, cet écolabel valorise le travail des gestionnaires des espaces verts et sensibilise les usagers aux problématiques du dévelop-

pement durable. Il s'adosse à un référentiel, qui entend vérifier pas moins de sept critères différents. À savoir : la planification et l'intégration des sites, la gestion des sols, de l'eau, de la faune et de la flore, du mobilier et des matériaux, la formation des gestionnaires et la sensibilisation et la participation du public. L'obtention du label relève d'un audit, préparé en amont par des grilles d'autoévaluation.

## 3. Deux pistes de travail pour la mairie

Le label conforte la mairie dans ses efforts, consistant notamment à indiquer clairement les critères de gestion écologique dans les marchés avec les entreprises présentes sur la commune. Ainsi, la référence au label figure-t-elle dans le cahier des charges du marché d'entretien des cimetières. Par ailleurs, la présentation du label aux agents leur a permis de s'approprier la démarche, tout

en valorisant leur travail. Les critères de gestion écologique du label servent de base à l'évolution des pratiques au sein du service : la démarche prévoit en effet une évaluation des compétences dans ce domaine, en vue de la mise en place d'un plan de formation adapté aux agents, aux équipes et à la direction.

## 4. La diffusion des bonnes pratiques

Le label EcoJardin s'inscrit dans les dernières évolutions réglementaires, telles que la loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ou encore, la loi biodiversité du 8 août 2016. Il s'ajoute aux récompenses qui distinguent déjà Courbevoie, comme la Fleur d'or en 2015, ou encore, le Grand Prix projets des Trophées du cadre de vie et le prix Natureparif en 2016. Il permet surtout à la ville de contribuer à diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des espaces verts, grâce aux panneaux d'information qui identifieront bientôt les lieux labellisés. Attribué pour trois ans, le label EcoJardin implique des efforts en continu. ☺